



COMMUNIQUE DE PRESSE

Délégation de l'Union européenne au Congo

Allocution de Mme Saskia De Lang, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau de la Conférence Internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique.

Excellence Monsieur le Président de la République du Congo
Excellence Monsieur le Président de la République du Tchad
Excellence Monsieur le Premier Ministre du Gabon
Mesdames et messieurs les ministres, distingués invités en vos rangs et grades respectifs

Je voudrais féliciter le gouvernement congolais pour l'initiative de la conférence sur la faune et la flore. Elle vient à point nommé et elle converge avec d'autres initiatives. C'est dire l'ampleur de la prise de conscience sur les dangers qui menacent les ressources naturelles de la forêt.

L'UE est déjà un « partenaire historique » pour la conservation de la faune et de la flore en Afrique, avec, dans le domaine, un investissement depuis 30 ans de près de 500 million d'Euros pour la seule Afrique Centrale

Cet effort continu sera poursuivi dans les prochaines années (période de programmation 2014-2020), avec la mobilisation de différents instruments financiers aux niveaux du continent africain, des sous-régions et des pays pour un montant total de plus de 600 million d'Euros.

Nous finalisons en outre une approche stratégique pour la faune et flore sauvage en Afrique. Ce document est basé sur une large synthèse des connaissances existantes, et a donné lieu à une large consultation des parties prenantes de la conservation dans la région, et sera diffusé vers Juin de cette année. Ce travail a entre autre servi d'inspiration à la stratégie de la conférence d'aujourd'hui. Je salue les échanges qui ont eu lieu entre les équipes africaines et européennes dans ce domaine.

Nous apprécions particulièrement cette initiative continentale pour l'élaboration d'une stratégie cohérente et complète pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. Nous constatons de nombreuses convergences avec l'approche que nous avons développée et nous nous en réjouissons. Il s'agit notamment :

- D'une approche globale et cohérente intégrant des actions du niveau terrain jusqu'au niveau mondial
- De l'importance des actions au niveau du terrain, avec l'implication des populations locales en leur offrant des opportunités d'amélioration de leurs conditions de vie liées à la conservation de la faune et flore
- De la volonté de promotion des outils de planification territoriaux, pour permettre de gérer efficacement les différents usages des terres

Nous apprécions particulièrement le fait que :

- L'action des pays et la volonté politique soit au centre de cette stratégie et de son plan d'action
- Il est question d'un renforcement du cadre institutionnel et juridique et surtout celui du contrôle et l'application des lois constituent des parties importantes de ce Plan d'Action
- Notons aussi que l'ensemble de la chaîne constat des infractions / action juridique / sanctions est clairement pris en compte dans la stratégie
- Et nous saluons que l'aspect suivi-évaluation soit envisagé dès le départ

L'UE tient en effet à souligner son attachement aux résultats, aux impacts. L'urgence de la situation nous impose de nous engager au plus vite dans l'action, d'obtenir des résultats concrets.

Il convient cependant de continuer à travailler sur les éléments suivants :

- Les problèmes de mauvais fonctionnement de la chaîne de contrôle et sanction, ainsi que la lutte contre la corruption, bien identifiés dans la stratégie comme des facteurs majeurs de blocage, méritent d'être repris clairement dans le Plan d'Action
- Concernant le cadre et les structures institutionnelles de mise en œuvre, il faudra clarifier les rôles et mandats des différentes institutions régionales dans les domaines couverts par la stratégie. Le besoin en est d'autant plus grand qu'il est parfois question d'une forme de compétition entre ces organismes et ceci a contribué à un manque d'efficacité des actions mises en œuvre.

L'UE renouvelle son appui à l'initiative africaine pour l'élaboration d'une stratégie pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique.

Nous voyons des possibilités de financer de nombreuses activités identifiées dans ce plan d'actions dans le cadre des financements programmés sur la période 2014-2020, et nous nous appuyerons sur l'approche stratégique développée pour assurer la cohérence de mise en œuvre.

Nous sommes prêts à appuyer cette stratégie dans nos dialogues politiques de haut niveau avec les autorités régionales et nationales ainsi qu'au niveau des Nations Unies, et renforcer une approche globale intégrant des actions avec les pays de transit et les pays destinataires des produits du trafic.

Contact :

Azaad Manté

Chargée de Presse et Communication
Délégation de l'Union Européenne
en République du Congo
Tél. : (+242) 06 973 65 33
azaad.mante@eeas.europa.eu



Délégation de l'Union Européenne
en République de Congo
Tel: +242 05 500 24 00
Fax: +242 06 669 99 29

Web: <http://eeas.europa.eu/delegations/congo>



www.facebook.com/ducongbrazza